

Travaux de rénovation du cours Colbert, protection de la biodiversité.

Comme indiqué lors de la réunion publique du 26 août et des différentes publications sur le sujet, la municipalité a mandaté un écologue/chiroptérologue afin de prendre en compte les enjeux liés à la biodiversité. C'est dans ce contexte, en amont de la reprise des travaux, que des "dispositifs de *défavorabilisation* anticipé d'habitat utilisable ou utilisé" (DAHUU) ont été installés par l'écologue (voir photos).

Merci de respecter ces installations destinées à rendre un gîte potentiel indisponible ou inciter l'animal à changer de refuge avant travaux.

Ces dispositifs resteront en place jusqu'au début de la reprise des travaux mi-octobre.